conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: 1.4 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : ARALDITE® 2012 RESIN

Identifiant Unique De Formulation (UFI)

: 1DH5-D07F-X003-5W03

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Adhésifs

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Huntsman Advanced Materials (Europe)BVBA

Adresse Everslaan 45

3078 Everberg Belgique

Téléphone : +41 61 299 20 41

Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la

personne responsable de

FDS

: Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Centres Antipoison et de Toxicovigilance:

> ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0 825 812 822 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 32 36 36 PARIS: 01 40 05 48 48 RENNES: 02 99 59 22 22 STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47 EUROPE: +32 35 75 1234

France ORFILA: +33(0)145425959

ASIA: +65 6336-6011 China: +86 20 39377888 +86 532 83889090 India: + 91 22 42 87 5333

Australia: 1800 786 152 New Zealand: 0800 767 437 USA: +1/800/424.9300

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Danger à long terme (chronique) pour le

milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger Provoque une irritation cutanée. H315

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des veux. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence Prévention:

> Éviter de respirer les brouillards ou les P261

vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après

manipulation.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/ un

équipement de protection des yeux/ du

visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée:

consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane

#### **Etiquetage supplémentaire:**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: 1.4 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	NoCAS NoCE NoIndex Numéro d'enregistrement	Classification	Concent ration (% w/w)
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxir ane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 2; H411  Limite de concentration spécifique Skin Irrit. 2; H315 >= 5 % Eye Irrit. 2; H319 >= 5 %	>= 70 - < 90
1,4-Bis(2,3- epoxypropoxy)butane	2425-79-8 219-371-7 603-072-00-7 01-2119494060-45	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 1 100 mg/kg	>= 3 - < 10

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin

traitant.

Traiter de façon symptomatique.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

Protection pour les

secouristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à

utiliser les vêtements de protection recommandés

Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'équipement de protection individuelle particulier. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les

yeux

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime

de pratiquer le bouche à bouche.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas de contact avec la

peau

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Movens d'extinction

appropriés

Eau pulvérisée

Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction

inappropriés

Soyez prudent lorsque vous utilisez un jet d'eau à haut débit

car cela peut disperser et propager l'incendie

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant :

la lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

Oxydes de carbone

Composés halogénés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques

d'extinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement proche.

Information supplémentaire Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

viqueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour

l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une

sensibilisation chez les personnes prédisposées.

Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané,

avec ce produit.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection :

contre l'incendie et

l'explosion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas

fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les

conteneurs

 Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
 Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans

des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage :

en commun

Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la

section 10 de cette FDS.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

Stable dans des conditions normales.

Température de stockage

recommandée

2 - 40 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: 1.4 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

## Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1- méthyléthylidène)bis(4, 1- phénylèneoxyméthylèn e)]bisoxirane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,93 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0,87 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,0893 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,5 mg/kg p.c./jour
1,4-Bis(2,3- epoxypropoxy)butane	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,7 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	6,66 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,16 mg/m3
	Consommateur s	Dermale	Long terme - effets systémiques	3,33 mg/kg p.c./jour
	Consommateur s	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	0,33 mg/kg p.c./jour

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance		Compartiment de l'Environnement	Valeur	
2,2'-[(1-méthyléthylidène phénylèneoxyméthylène ne		Eau douce	0,006 mg/l	
Remarques:	Facteurs of	eurs d'Évaluation		
		Eau de mer	0,001 mg/l	
Facteurs d'Évaluation				
		Sédiment d'eau douce	0,341 mg/kg poids	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



**ARALDITE® 2012 RESIN** 

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

		sec (p.s.)			
Méthode o	Méthode de l'équilibre				
	Sédiment marin	0,034 mg/kg poids sec (p.s.)			
Méthode o	de l'équilibre				
	Sol	0,065 mg/kg poids sec (p.s.)			
Méthode o	de l'équilibre				
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l			
Facteurs	d'Évaluation				
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg			
1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane	Eau douce	0,024 mg/l			
Facteurs	d'Évaluation				
	Eau de mer	0,002 mg/l			
Facteurs	s d'Évaluation				
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l			
Facteurs (	Facteurs d'Évaluation				
	Sédiment d'eau douce	0,084 mg/kg poids sec (p.s.)			
Méthode (	de l'équilibre	1			
	Sédiment marin	0,008 mg/kg poids sec (p.s.)			
Méthode (	de l'équilibre	·			
	Sol	0,003 mg/kg poids sec (p.s.)			
Méthode o	de l'équilibre	<b>'</b>			
	Oral(e)	0,028 mg/kg			

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

## Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle

Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS:

400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Le port de gants imperméables et résistants aux produits

> chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail

spécifique.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements étanches

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la

concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence

> d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives

d'exposition.

L'équipement doit être conforme à l'EN 14387

Filtre de type Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques (A-P)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

: 6 (20 °C) pΗ

Concentration: 500 g/l

Point de fusion/point de

congélation

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Point d'ébullition  $: > 200 \, ^{\circ}\text{C}$ 

Point d'éclair : 204 °C

Méthode: Creuset fermé Cleveland

Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, supérieure / Limite

d'inflammabilité supérieure

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité inférieure

arc

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Pression de vapeur : < 0,002 hPa (20 °C)

Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Densité : 1,17 g/cm3 (25 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : pratiquement insoluble (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température d'auto-

inflammabilité

: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de

décomposition

: > 200 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : 25 000 - 45 000 mPa,s (25 °C)

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

#### 9.2 Autres informations

Donnée non disponible

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Acides forts et bases fortes

Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Composés halogénés

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

- Produit

Méthode: Méthode de calcul

Produit

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : > 5 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie

cutanée - Produit

: Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

: Donnée non disponible

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Durée d'exposition: 4 h

Evaluation: Irritant pour la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 404 Résultat: Irritant pour la peau.

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 404

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Résultat: Irritation de la peau

BPL: oui

## Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### **Produit:**

Evaluation: Irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Voies d'exposition: Peau Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

BPL: oui

#### **Composants:**

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Evaluation: Nocif par inhalation.

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

## **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: sans activation métabolique

Résultat: positif

 Type de Test: essai de mutation inverse Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: Mutagénicité: Essai de mutation réverse sur

Salmonella thyphimurium

Résultat: négatif

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse

Concentration: 10 - 5000 ug/plate

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: positif

BPL: oui

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

: Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Concentration: 1 - 100 µg/L

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: positif BPL: oui

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

: Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules de poumon de hamster chinois

Activation du métabolisme: avec ou sans activation

métabolique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: positif BPL: non

Remarques: N'est pas classé en raison de données qui, bien que concluantes, sont insuffisantes pour une classification.

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: test in vivo

Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)

Type de cellule: Germe Voie d'application: Oral(e) Dose: 3333, 10000 mg/kg

Résultat: négatif

Type de Test: Test de mutation du gène Espèce utilisée pour le test: Rat (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e)

Dose: 50,250,500,1000 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 488

Résultat: négatif

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: 1.4 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Test du micronucleus in vivo Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle)

Type de cellule: Somatique Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 4 d Dose: 187.5 - 750 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée

Espèce utilisée pour le test: Rat Type de cellule: Cellules du foie Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 486

Résultat: négatif

## **Composants:**

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation

: L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales., Les tests sur les animaux n'ont montré aucun

effet mutagène.

#### Cancérogénicité

#### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle

Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: 15 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Souris, mâle Voie d'application: Dermale Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 0.1, 10, 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 3 jours / semaine

Dose sans effet observé: 0,1 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Dermale

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: 1.4 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0.1, 100, 1000 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 5 jours / semaine

Dose sans effet observé: 100 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Dose sans effet toxique observé: 100 mg/kg p.c./jour

Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Espèce: Rat, femelles Voie d'application: Oral(e) Durée d'exposition: 24 mois

Dose: 0, 2, 15, or 100 mg/kg bw/day Fréquence du traitement: 7 jours / semaine Dose sans effet observé: 2 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 453

Résultat: négatif

Organes cibles: Organes digestifs

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

#### Toxicité pour la reproduction

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 50, 180, 540 or 750 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 238 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:

540 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

observé: 750 Poids corporel mg / kg Symptômes: Aucune réaction secondaire. Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur le fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

## Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Incidences sur le : Espèce: Lapin, femelle développement du fœtus : Voie d'application: Dermale

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Dose: 0, 30, 100 or 300 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 28 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 30 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 300 Poids corporel mg / kg Méthode: Autres lignes directrices Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 20, 60 or 180 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 13 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 60 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0, 60, 180 and 540 milligramme par kilogramme

Durée d'un traitement unique: 10 d Fréquence du traitement: 1 quotidien

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 180 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: > 540 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414 Résultat: Aucune incidence tératogène.

#### 1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0/30/100/300 mg/kg bw/day Durée d'un traitement unique: 17 d

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 300 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: Dose sans effet toxique

observé: 300 Poids corporel mg / kg Méthode: OCDE ligne directrice 414

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données

de substances similaires.

Toxicité pour la reproduction

- Evaluation

: Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: 1.4 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

#### Toxicité à dose répétée

#### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 50 mg/kg

Voie d'application: par voie orale (gavage)

Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d

Dose: 0, 50, 250, 1000 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 408

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: >= 10 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d

Dose: 0, 10, 100, 1000 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 411

Espèce: Souris, mâle NOAEL: 100 mg/kg

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 3 d

Dose: 0, 1, 10, 100 mg/kg/day Méthode: OCDE ligne directrice 411

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane: Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 200 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 dNombre d'expositions: daily

Dose: 25, 100, 200, 400 mg/kg Méthode: Toxicité subaiguë

Espèce: Rat, mâle et femelle

NOAEL: 263 mg/kg Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 90 hNombre d'expositions: daily

Dose: 0,30,100,300 mg/kg bw/day Méthode: OCDE ligne directrice 408

BPL: oui

Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

#### Composants:

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Toxicité à dose répétée - : Nocif par inhalation.

Evaluation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

#### Toxicité par aspiration

Donnée non disponible

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### Expérience de l'exposition humaine

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

### Toxicologie, Métabolisme, Distribution

Donnée non disponible

#### Effets neurologiques

Donnée non disponible

#### Information supplémentaire

Ingestion: Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

#### **Composants:**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date of 1.4 01.06

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,8 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: CE50:11 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

NOEC: 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce Méthode: EPA-660/3-75-009

Toxicité pour les microorganismes

: CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aquatiques (Toxicité

chronique)

: NOEC: 0,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie ) Type de Test: Essai en semi-statique

Substance d'essai: Eau douce

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): 24 mg/l

Point final: mortalité
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Contrôle analytique: non
Substance d'essai: Eau douce
Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés

aquatiques

: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 75 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 24 h Type de Test: Essai en statique

Type de Test: Essai en sta Contrôle analytique: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS:

400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: non

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

: EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 160

mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 40

mq/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: oui Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non Substance d'essai: Eau douce Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: non

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 5 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)

pH: 4

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)

pH: 9

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)

pH: 7

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: 21.01.2020 400001008017 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Méthode: OCDE Ligne directrice 111

Remarques: Eau douce

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

> Inoculum: boue activée Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 43 % Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301F

BPL: oui

Type de Test: aérobique

Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des

eaux usées)

Concentration: 20 mg/l

Résultat: Difficilement biodégradable.

Biodégradation: 38 %

Lié à: Carbone organique dissous (COD)

Durée d'exposition: 28 d

Méthode: OCDE ligne directrice 301E

BPL: non

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-: log Pow: 3,242 (25 °C)

octanol/eau pH: 7,1

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Coefficient de partage: n-: log Pow: -0,269 (25 °C)

octanol/eau pH: 6,7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

BPL: oui

#### 12.4 Mobilité dans le sol

## Composants:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les : Koc: 445

compartiments environnementaux

1,4-Bis(2,3-epoxypropoxy)butane:

Répartition entre les : Koc: 12,59

compartiments Méthode: OCDE ligne directrice 121

environnementaux

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette

: Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus..

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

#### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique supplémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu

professionnelle.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours

d'eau ou le sol.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des

emballages déjà utilisés.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets. Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les

réglementations locales et nationales.

Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**IATA** 

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

: UN 3082

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS:

400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

14.2 Désignation officielle

de transport de l'ONU

: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 111

: 9

14.4 Groupe d'emballage

Miscellaneous

Instructions de

: 964

conditionnement (avion

cargo)

Instructions de

Etiquettes

: 964

conditionnement (avion de

ligne)

IATA (Passager)

Dangereux pour

l'environnement

oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement

oui

**IMDG** 

14.1 Numéro ONU ou

: UN 3082

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle

: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

de transport de l'ONU

N.O.S. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 9 Ш 9

14.4 Groupe d'emballage Etiquettes

**EmS Code** F-A, S-F 14.5 Dangers pour l'environnement Polluant marin : oui

**ADR** 

14.1 Numéro ONU ou

: UN 3082

numéro d'identification

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

: 9

14.4 Groupe d'emballage : 111 Etiquettes 9 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour

: oui

l'environnement

**RID** 

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification : UN 3082

SDS FR-AM - - 400001008017

23 / 26

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date d

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

14.2 Désignation officielle

de transport de l'ONU

: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN)

14.3 Classe(s) de danger

pour le transport

14.4 Groupe d'emballage : III Etiquettes : 9 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

: oui

: 9

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Liste des substances soumises à autorisation

(Annexe XIV)

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

(Article 59).

: Non applicable

: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement

préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles

(R-461-3, France)

: 51

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

: 4511

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste

canadienne LIS

AIIC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

ENCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version 1.4

Date de révision: 01.06.2021

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

#### **Inventaires**

AICS (Australie), AIIC (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Texte complet pour phrase H

H302
H312
Nocif en cas d'ingestion.
Nocif par contact cutané.
H315
Provoque une irritation cutanée.
H317
Peut provoquer une allergie cutanée.
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets

néfastes à long terme.

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## **ARALDITE® 2012 RESIN**

Version Date de révision: Nui 1.4 01.06.2021 400

Numéro de la FDS: 400001008017

Date de dernière parution: 21.01.2020 Date de la première version publiée:

28.05.2015

Date d'impression 25.09.2024

Skin Irrit. : Irritation cutanée
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Skin Irrit. 2 H315 Méthode de calcul

Eye Irrit. 2 H319 Sur la base de données ou de

l'évaluation des produits

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul Aquatic Chronic 2 H411 Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.